

Gérard Romiti, président du Comité Régional des Pêcheurs

« La spécificité de la pêche corse doit être reconnue »

S'il a laissé son bateau et le métier de pêcheur, une activité pratiquée durant une trentaine d'années, Gérard Romiti, n'en défend pas moins, depuis déjà bien longtemps, la profession. En Corse et dans tout le bassin méditerranéen. Un dynamisme et une implication qui lui ont valu d'être élu, en 2012, à la tête du Comité National. Toujours présent sur le terrain, de Paris à Bruxelles en passant par bien d'autres destinations européennes, il totalise pour la seule année 2016, la bagatelle de 220 réunions sur tout le Vieux Continent et a rencontré, entre autres, François Hollande, Manuel Valls ou encore Ségolène Royal. Réélu mi-janvier, à la tête du Comité Régional des Pêcheurs, Gérard Romiti, brigue un deuxième mandat national consécutif. Pour être toujours au plus près des intérêts et de l'avenir de la profession en Corse. Entretien...

Vous avez élu le 13 janvier dernier. Une élection sans surprise. Une continuité ?

Cette élection était importante dans la mesure où elle ouvre, ensuite dans un second temps, vers l'élection nationale. Il y a douze régions en France, dont la Corse. J'ai tenu à ne pas être nommé par un syndicat, mais revenir devant les urnes pour être élu par mes pairs en Corse et avoir, de ce fait, la reconnaissance qui me paraît indispensable, de la profession. Je suis fier de cette élection d'autant que ma liste a obtenu le plus haut taux de participation au niveau national, (45 % contre seulement 12%).

Prochaine échéance, l'élection nationale où vous briguez un second mandat consécutif.

Tout à fait ! Cette élection aura lieu à Paris, le 14 avril prochain. Les douze régions de France seront présentes à travers les différentes organisations, producteurs, centrales syndicales etc... Quarante votants désigneront le président du Comité National qui gère l'ensemble des filières liées à la profession, une politique commune y compris dans les régions Outre-Mer. C'est un poste à très haute responsabilité puisque la pêche au niveau national, représente 17 500 familles de marins et armateurs pêcheurs ainsi que 42 000 entreprises.

Quelle analyse, faites-vous de la pêche en Corse ?

Au niveau de la Corse et, d'une manière générale, en Méditerranée, la pêche se porte très mal. Un paradoxe quand on sait qu'au niveau des océans, elle va beaucoup mieux. Nous avons, dans tout le bassin méditerranéen, un souci de production qui est dû, en majeure partie, non pas à la surpêche, mais plutôt à la pollution. Les flottes et les types

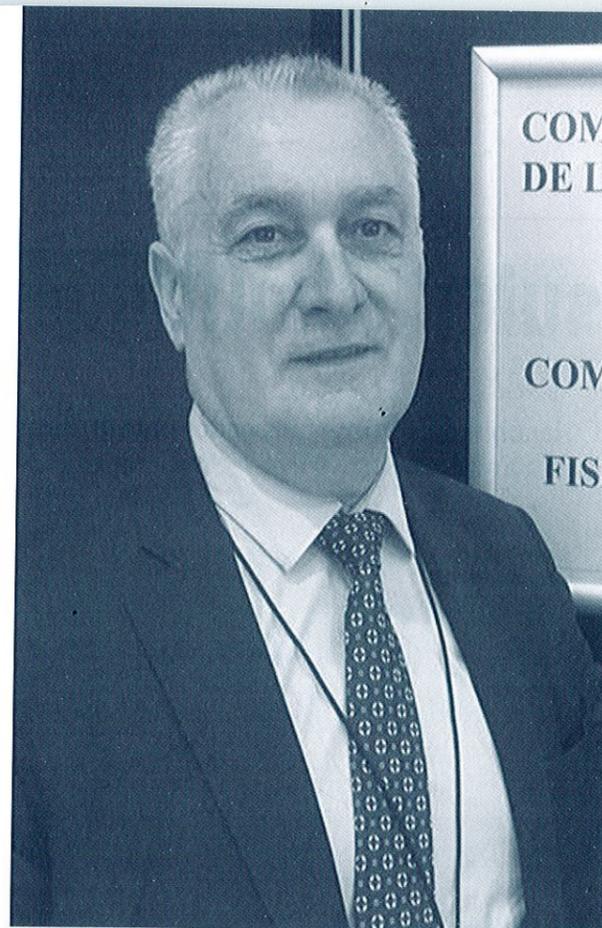
de pêche sont différents, c'est une pêche exclusivement artisanale dans l'île. L'année 2016 fut l'une des plus dures depuis vingt ans. On ne note ni manque de poissons, ni de langoustes ou autres espèces, c'est simplement en raison des conditions météo et de la pollution qui est très forte en Méditerranée. On s'est aperçu que les poissons ne grandissent pas.

Quelles solutions préconisez-vous ?

Il faut détacher la Corse de cette vision méditerranéenne avec un box à part. C'est ce que l'on s'efforce de mettre en place au sein de l'Europe. La Corse va, ainsi, pouvoir gérer elle-même, ses licences et sa façon de pêcher. J'espère, au-delà de ces critères, que la spécificité de la pêche corse sera reconnue. Elle doit l'être en tout cas. C'est une pêche artisanale voire même familiale.

Comment développer cette activité dans l'île ?

Il est important d'avoir une vision à long terme de la pêche en Corse. Ce ne sera jamais une pêche de type industriel avec de gros bateaux. Le pêcheur corse de demain devra avoir beaucoup plus de connaissances halieutiques que je n'ai eues moi-même. Qu'il connaisse sa biomasse, s'imprègne de tous les textes européens et de toutes les contraintes législatives. Cela relève d'un encadrement de la pêche professionnelle pour aller vers une autonomie de la pêche corse au sein de la façade nationale. Plus de gestion également par le biais du Comité Régional et la Collectivité Territoriale de Corse, via l'Office de l'Environnement. Nous restons positifs, car cette vision commence à prendre forme. Et nous pensons obtenir cette reconnaissance nationale et européenne. Il faudra, néanmoins, maintenir le tissu économique, les nombres d'unités que nous avons en place, les



remplacer par des unités nouvelles moins coûteuses en carburant et plus performantes en déplacement. Les quotas de pêche resteront identiques, à savoir une pêche saisonnière. Il faudra une nouvelle gestion des stocks proposés avec un partage de la richesse. La politique commune passe, aujourd'hui, par la gestion du bien commun. Les générations futures devront le comprendre.

Le métier de pêcheur en Corse ?

Chaque fois que l'on pense que le métier est fini, il y a toujours des jeunes qui relèvent le défi. On les encourage et on fait en sorte qu'ils bénéficient de première installation. On a, sur 1 500 kilomètres de côtes, 200 autorisations de pêche. Nous nous fixons comme objectif l'installation de deux jeunes par an. Cela permet de remplacer les départs à la retraite. Aujourd'hui, la pêche corse représente 198 patrons, une soixantaine de marins sans compter l'aquaculture, que je préside également et qui se porte bien, les étangs ou la conchyliculture. La pêche concerne, à elle seule, 300 personnes. Un emploi en mer représente quatre emplois induits à terre. Ce qui donne un total d'un millier de personnes qui vivent, de près ou de loin, de la pêche.

Comment défendez-vous le dossier de la pêche corse à Paris et Bruxelles ?

Je participe à beaucoup de réunions y compris avec des sénateurs et députés. Grâce au comité national où je suis en place depuis 4 ans, nous travaillons avec des commissaires européens. L'Europe totalise 25 Etats membres pour 720 élus chargés de voter pour les politiques nationales. Huit Etats seulement, sur les 25, ont une façade maritime. Difficile de parler de la problématique des pêcheurs de Pianottoli ou Centuri. Je participe, néanmoins, de par mes fonctions, au Conseil

de la Mer de la Méditerranée. J'étais, à cet effet, à Rome les 27 et 28 janvier. Et j'y serai, de nouveau, les 29 et 30 mars avec les ministres européens de la Mer. Je vais pouvoir directement défendre la spécificité de la pêche méditerranéenne et bien sûr, la pêche de Corse. Elle doit bénéficier d'une autonomie de gestion indispensable pour sortir de l'enveloppe nationale.

Autre dossier intéressant, le Parc Marin du Cap Corse. Quelles perspectives ?

Ce Parc a été mis en place par Ségolène Royal. Gilles Simeoni, président de l'Exécutif de Corse a été élu à la quasi-unanimité, c'est un signe fort. C'est la volonté des maires, des élus du Cap Corse, du Comité Régional, du Syndicat des Pêcheurs et de la profession. Ce Parc n'est pas une interdiction, ni une mise sous cloche de la pêche professionnelle ou de loisir dans ce lieu. C'est la gestion d'un parc marin, d'une aire avec un cahier des charges bien défini et une réglementation. Ce sera un plus pour le Cap Corse qui est une région à vocation maritime.

Quels sont vos rapports avec la CTC ?

Ils sont excellents ! Une réunion aura bientôt lieu d'ici peu, elle nous permettra de poser les jalons et de nommer un directeur. Il me semble important que la Collectivité de Corse se soit emparée de ce dossier, c'est sa volonté de se maritimer. Je me bats depuis des années pour cette maritimisation et nos politiques prouvent, actuellement, tout l'intérêt de la Mer en Corse. C'est une richesse immense qu'il convient de respecter. Les pêcheurs s'investissent, notamment avec l'Université et Stella Mare. Nous avons, avec cet aspect scientifique, une vision nouvelle. Le savoir-faire endémique d'une profession, de la science et des élus sont mis en commun pour le bien de tous. Ce package n'a jamais été initié auparavant. C'est le fruit d'un travail de longue haleine. Contrairement aux idées reçues, nous sommes un peuple de marins.

Peut-on parler d'une ère nouvelle pour la pêche corse ?

C'est l'un des plus vieux métiers du monde. On assiste à un renouveau. Des fils de pêcheurs s'installent, mais pas seulement. Nous avons aussi une école de marine à Bastia, la troisième de France pour ce qui est de la formation. On déplore, du fait de son étroitesse, de ne pouvoir mettre en place le BTS créé pour les pêcheurs de demain. La formation devra être revue avec l'intégration d'un peu plus de technique et de savoir-faire de pêcheur. Il y a beaucoup trop de théorie. C'est aussi le reproche que l'on peut faire au niveau de l'Europe. A Bruxelles, le technicien marin-pêcheur que je suis resté apporte des connaissances sur certaines techniques. Par ce biais, on s'aperçoit que les réglementations sont parfois inapplicables sur le terrain. L'Europe n'a pas encore la vision de cette spécificité. Aujourd'hui, nous allons construire le premier bateau hybride unique en France afin de pouvoir pêcher de manière artisanale avec un moteur électrique, dans les réserves et les parcs marins. C'est le signe que les choses avancent. La profession se remet en questions, doute, cherche. Mais elle reste un secteur qui est un ascenseur social et qui ne connaît pas le chômage. On peut commencer comme simple marin et finir armateur sur son propre navire.

• Propos recueillis par Philippe Peraut